



# Communiqué

Date: 21.10.2015

---

## Le Conseil fédéral précise le programme de stabilisation 2017-2019

Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a défini d'autres éléments à l'aide desquels il entend alléger le budget de la Confédération dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019. Ces mesures permettront de freiner encore la croissance des dépenses et de réaliser au total, à partir de 2017, des allègements budgétaires d'environ 1 milliard de francs par an par rapport à la planification actuelle. La progression des dépenses sera nettement plus lente que prévu notamment dans deux domaines prioritaires ces dernières années, à savoir la coopération internationale ainsi que la formation et la recherche. Egalement sollicitée, l'administration apportera sa contribution aux efforts d'allègement dans une proportion supérieure à la moyenne, tandis que la prévoyance sociale, la défense nationale, les transports et la santé seront proportionnellement moins touchés. Le Conseil fédéral souhaite ouvrir la consultation le 25 novembre 2015.

Début juillet 2015, le Conseil fédéral avait envisagé l'élaboration d'un plan de stabilisation des finances fédérales portant sur un montant d'environ 1 milliard de francs. Depuis lors, les perspectives financières de la Confédération se sont encore détériorées, entre autres à cause du nombre croissant des demandes d'asile.

Le programme de stabilisation 2017-2019 est par conséquent nécessaire pour pouvoir respecter les exigences du frein à l'endettement.

Les éléments adoptés par le Conseil fédéral dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019 concernent toutes les tâches de la Confédération. L'administration doit elle aussi apporter sa contribution. Un tiers environ du volume d'économies touche le domaine propre de la Confédération, qui représente quelque 20 % du total des charges. D'importantes coupes budgétaires sont notamment prévues au niveau du personnel. Par ailleurs, étant donné qu'environ un quart des dépenses de la Confédération est destiné aux cantons, les transferts en faveur de ces derniers seront également concernés par le programme de stabilisation. Le Conseil fédéral a toutefois veillé à ce que le programme n'entraîne aucun transfert de charges vers les cantons.

<b>Allégements budgétaires par rapport au plan financier provisoire 2017-2019 du 1<sup>er</sup> juillet 2015</b>			
mio CHF	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Relations avec l'étranger et coopération internationale	150	210	250
Défense nationale	140	90	40
Formation et recherche	150	190	210
Prévoyance sociale	20	160	180
Transports	130	100	110
Agriculture	80	90	100
Autres groupes de tâches	120	130	130
<b>Total</b>	<b>790</b>	<b>970</b>	<b>1'020</b>

### **Conséquences du programme de stabilisation 2017-2019**

Le programme de stabilisation 2017-2019 aura pour effet de ralentir nettement la croissance des dépenses. Après avoir déjà stagné entre 2015 et 2016, les dépenses faiblement liées ne devraient guère augmenter non plus entre 2016 et 2017. Les dépenses destinées aux relations avec l'étranger (coopération internationale comprise) et à l'agriculture seront de nouveau en recul, tandis qu'une faible augmentation reste possible dans le domaine de l'armée ainsi que dans celui de la formation et de la recherche. Dans le domaine de l'armée, le Conseil fédéral a réduit les efforts d'économie à partir de 2018 pour permettre le développement de l'armée. Cette réduction est possible grâce aux mesures d'économie réalisées dans d'autres départements. Pour ce qui est des dépenses fortement liées, à savoir celles qui concernent les contributions aux assurances sociales, la migration, la part des cantons aux recettes fédérales et les intérêts passifs, le programme de stabilisation 2017-2019 ne pourra pas freiner leur progression, du moins à court terme, car ces dépenses sont imposées par la loi ou dues à des facteurs exogènes. En ce qui concerne les dépenses liées, les mesures du programme de stabilisation ne déploieront leurs effets qu'à partir de 2018.

Le programme de stabilisation 2017-2019 a également des incidences sur les arrêtés financiers pluriannuels qui seront adoptés au printemps prochain pour la période allant de 2017 à 2020. Le Conseil fédéral est en train de préparer les messages correspondants. L'estimation actuelle des recettes permet d'escompter, pour la coopération internationale, une croissance moyenne de 2,7 % entre 2016 et 2020. La part des dépenses publiques destinées à la coopération au développement devrait ainsi se situer autour de 0,47 % du revenu national brut (part de l'aide publique au développement). Dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation, une croissance nominale d'environ 2,2 % par an reste possible. En ce qui concerne l'armée, des dépenses annuelles de 4,5 à 4,8 milliards peuvent actuellement être financées, ce qui correspond à un plafond de dépenses 2017-2020 de quelque 18,8 milliards. Pour les années après 2020, l'objectif dans le domaine de l'armée est de continuer à viser des dépenses annuelles à hauteur de 5 milliards. Enfin, les dépenses liées à l'agriculture devraient diminuer en moyenne de 0,7 % par an entre 2016 et 2020.

Au cours des prochaines semaines, le Conseil fédéral fixera le détail des mesures du programme de stabilisation 2017-2019. Il souhaite ouvrir la consultation à ce sujet fin novembre 2015.

#### **Renseignements:**

Serge Gaillard, directeur de l'Administration fédérale des finances AFF  
Tél. +41 58 462 60 05, serge.gaillard@efv.admin.ch

#### **Département responsable:**

Département fédéral des finances DFF

